

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS (PAFIO)

Unités d'aménagement :

081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51

Consultation publique tenue du 26 janvier au 19 février 2026

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Remerciements

La Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue tient à remercier les utilisateurs et utilisatrices de la forêt qui ont participé à cette consultation publique. Nous vous en sommes très reconnaissants, puisque votre participation contribue à une cohabitation harmonieuse en forêt. Nous tenons également à remercier les MRC pour leur collaboration lors de cette consultation.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue
70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1

Téléphone : 819 763-3388

Courriel : abitibi-temiscamingue.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture :

Genevieve Lessard-Juneau

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN : 978-2-555-04482-1 (PDF)

Table des matières

CONTEXTE.....	2
Cadre légal.....	2
Objectifs de la consultation	2
Période et unités d'aménagement visées	3
Information rendue accessible	4
Bilan de la participation	4
SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER...4	
Commentaires généraux portant sur l'ensemble de la région 08	2
Unités d'aménagement 081-51 et 081-52	3
Unité d'aménagement 082-51	4
Unité d'aménagement 083-51	5
Unités d'aménagement 084-51 et 084-62	7
Unité d'aménagement 086-51	8
Conclusion.....	9
Annexes	10
Annonce de la tenue de la consultation	10
Avis public.....	11
Activité d'information tenue	13

Liste des abréviations et des sigles

BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement ¹
LADTF	 <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
TFS	Territoire faunique structuré
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
Zec	Zone d'exploitation contrôlée

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

Le Ministère a mandaté les municipalités régionales de comté (MRC), organismes responsables de la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), pour appuyer dans l'organisation des consultations publiques.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but :

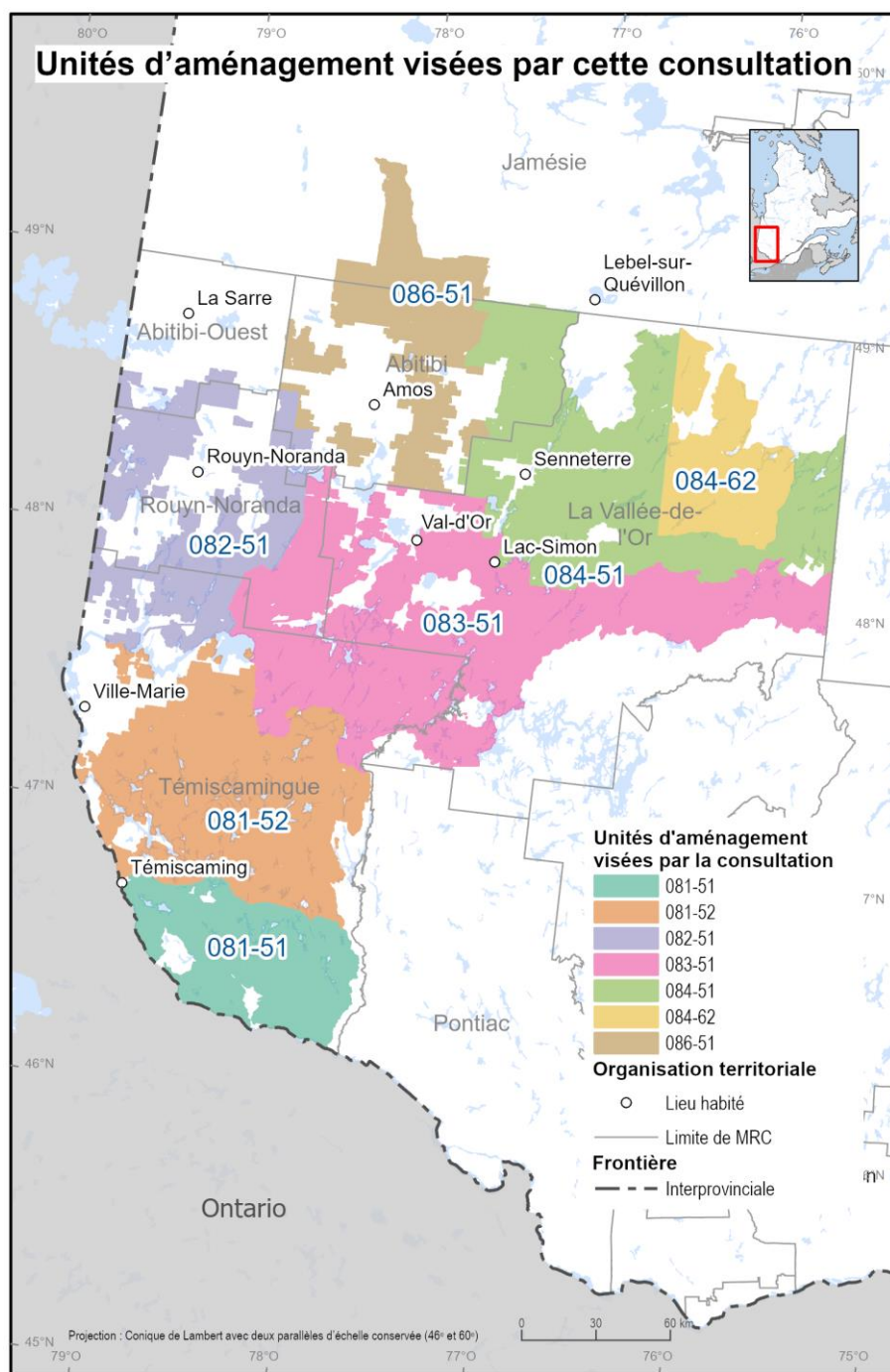
- de répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire forestiers;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

Source : *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 26 janvier au 19 février 2026, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels (PAFIO) des unités d'aménagement 081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe.



Carte 1 - Unités d'aménagement visées par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modification des plans d'aménagement forestier pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures disponible au lien suivant : [Carte des consultations antérieures](#).

BILAN DE LA PARTICIPATION

Dans le cadre de la présente consultation publique, 34 répondants et répondantes ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique ou par courriel. Au total, 93 commentaires ont été reçus, dont 57 émis au nom d'un organisme, d'une association ou d'une entreprise.

Tableau 1 : Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la consultation publique et nombre de commentaires reçus

Répartition des commentaires reçus				
Unité d'aménagement	Nombre de répondants et répondantes ayant transmis au moins un commentaire		Nombre total de commentaires transmis par l'ensemble des répondants et répondantes	Proportion des commentaires reçus par unité d'aménagement (%)
	À titre personnel	Au nom d'un organisme		
081-51 et 081-52	0	3	16	17 %
082-51	11	3	25	27 %
083-51	2	8	25	27 %
084-51 et 084-62	6	3	20	22 %
086-51	2	1	5	5 %
Concernant toutes les UA	0	2	2	2 %
Ensemble des UA	20	14	93	100 %

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER

Compte tenu de leur nombre et dans le but de simplifier le suivi, le Ministère a choisi de faire connaître, dans le présent rapport, les commentaires reçus sous la forme d'un tableau. Cette façon de procéder facilite le repérage de l'information et met en évidence l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Elle permet aussi au lectorat de prendre connaissance des éléments de réponse du Ministère et d'avoir ainsi un aperçu du suivi qui sera effectué.

Le tableau suivant regroupe les commentaires reçus et résume l'analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 1 : Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX PORTANT SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION 08

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Général	Membre d'un groupe environnemental	L'organisme environnemental a transmis un mémoire au MRNF présentant divers enjeux et préoccupations portant, entre autres, sur les sujets suivants : • Limiter les conséquences des coupes sur les aires protégées, les refuges biologiques et les aires de confinement du cerf de Virginie • Suspendre la récolte dans les propositions d'aires protégées • Protection de l'engoulevent bois-pourri • Rétention des essences rares ou à la limite de leurs aires de répartition • Rétention des vieilles forêts • Augmentation de bandes riveraines • Coordination entre le MRNF et les ententes de délégation	Une communication sera transmise au demandeur par le MRNF afin de répondre à chaque recommandation du mémoire. Si nécessaire, une rencontre sera organisée.
Aires protégées	Entreprise forestière	Un bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (BGA) souhaite participer à une analyse plus approfondie avant que des chantiers de récolte soient autorisés dans les propositions d'aires protégées ainsi que dans une zone d'importance pour le caribou.	Une communication a été transmise au demandeur afin d'indiquer que le processus du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) prévoit que les activités de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire pourront se poursuivre sur les territoires visés par les propositions d'aires protégées pendant la période d'analyse des différents projets transmis. La planification forestière respecte le moratoire

			sur les coupes dans le territoire du plan d'aménagement du site faunique du caribou au sud de Val-d'Or, comme prévu par les mesures intérimaires de gestion pour les populations isolées. La situation du caribou au Québec Gouvernement du Québec
Infrastructure	Représentant d'un club de motoneige	Des représentants de clubs de motoneige sont préoccupés par les répercussions des travaux planifiés sur le maintien de la qualité des sentiers de motoneige et de la sécurité des usagers et usagères. Certains chantiers impliquent la construction et/ou l'amélioration de chemins également utilisés par les clubs de motoneige. Il est demandé que l'utilisation du chemin n'affecte pas la qualité des sentiers et la sécurité des usagers et usagères. Les clubs souhaitent être avisés quelques semaines avant le début des travaux.	Les préoccupations liées à la réalisation des travaux et à la planification des chemins sont de nature opérationnelle. Les demandes des différents clubs ont donc été transmises aux BGA concernés, qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès des représentants. Des rencontres sont planifiées à l'automne avec les clubs concernés, soit avant le début de la saison de motoneige, pour discuter des travaux prévus en saison hivernale et mettre en place des mesures d'atténuation, s'il y a lieu.

UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 081-51 ET 081-52

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Respect des mesures d'harmonisation	Représentant d'un territoire faunique structuré	Le représentant souhaite s'assurer que les mesures d'harmonisation convenues antérieurement seront respectées.	Le MRNF a confirmé au représentant que les mesures convenues antérieurement seront respectées.
Période de réalisation des travaux	Représentant d'un territoire faunique structuré	Il est demandé que les travaux commerciaux et non commerciaux soient suspendus pendant la première semaine de chasse à l'orignal à la carabine pour ne pas nuire à l'expérience et à la quiétude des adeptes de chasse en forêt.	Dans la mesure du possible, les travaux non commerciaux s'effectueront en dehors de la période ciblée pour la chasse à l'orignal. Advenant que des travaux sylvicoles non commerciaux doivent être réalisés pendant la période de chasse sur le territoire faunique structuré (TFS), le demandeur en sera informé.

			Le BGA responsable de la réalisation des travaux commerciaux a été informé de la demande, et il informera le représentant du TFS avant le début des travaux.
Protection du paysage	Représentant d'un territoire faunique structuré	Une protection visuelle accrue est demandée le long de certains lacs d'importance qui sont très fréquentés par les membres.	Des mesures d'harmonisation visant à maintenir une qualité du paysage avaient été convenues antérieurement, et elles seront respectées.
Protection de frayères	Représentant d'un territoire faunique structuré	Des frayères à doré sont identifiées par le représentant.	Le MRNF a confirmé au représentant que les frayères identifiées sont répertoriées et que les mesures de protection prévues seront respectées.
Demande d'information	Représentant d'un territoire faunique structuré	Le représentant s'interroge sur la planification prévue dans un secteur. Il souhaite savoir pourquoi certaines mesures de protection, telles que les mesures prévues pour un lac à touladi, n'apparaissent pas sur la carte de consultation.	Le représentant a été rencontré afin de lui présenter plus en détail le processus de consultation, les éléments qui apparaissent lors de la consultation du PAFIO ainsi que les éléments qui seront considérés et intégrés seulement lors de la planification fine. Par exemple, le type de coupe, soit une coupe partielle ou de régénération, sera déterminé lors de la planification fine. Certaines mesures de protection d'habitats fauniques seront également intégrées à cette l'étape.

UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 082-51

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Infrastructure	Piégeur	Un piégeur demande de ne pas créer de nouveaux accès pour limiter l'accès à ses sites de piégeage.	Il a été convenu de ne pas créer de nouveaux accès d'été, soit aucun nouveau chemin ou amélioration de chemins pour le secteur identifié.
Paysage	Représentant d'un territoire faunique structuré	Un pourvoyeur est préoccupé par la quantité de coupe à proximité de la pourvoirie. Les coupes pourraient avoir des conséquences sur la qualité visuelle et sur l'habitat des espèces chassées.	Les superficies présentées en consultation ne seront pas toutes récoltées. La carte de la planification raffinée du secteur a été transmise au demandeur afin de présenter les travaux prévus.

Espèces floristiques	À titre personnel	La présence d'HUDSONIE TOMENTEUSE, une espèce floristique menacée, est mentionnée.	Cette espèce n'a pas été détectée dans le secteur identifié et n'est pas désignée comme étant menacée ou vulnérable. Toutefois, on trouve dans ce secteur une autre espèce floristique susceptible d'être désignée comme menacée ou vulnérable, <i>CORALLORHIZA STRIATA</i> , pour laquelle une mesure de protection sera appliquée.
Site archéologique	À titre personnel	La présence d'un site archéologique est mentionnée.	Une communication a été transmise au demandeur pour l'informer que le site archéologique identifié est déjà répertorié et qu'aucun secteur de récolte n'a été planifié dans ce secteur.
Qualité de l'eau	À titre personnel	Le répondant demande d'adapter les bandes riveraines le long d'un chantier pour tenir compte des pentes très abruptes situées le long d'une rivière pour diminuer les risques de sédimentation.	Le Ministère procède présentement à une analyse visant à déterminer si une bande riveraine élargie pourrait être requise dans le secteur identifié. Le demandeur sera informé des résultats de cette analyse.
Protection de sites d'intérêt	Villégiateurs	Plusieurs villégiateurs ont indiqué leurs préoccupations liées à la récolte dans un secteur à proximité de leur propriété. Ils sont préoccupés par les répercussions des coupes sur les paysages et sur l'habitat du cerf de Virginie, qui utilise le secteur.	Une entente d'harmonisation a été convenue en 2024 avec les villégiateurs pour déterminer des mesures d'atténuation. Cette entente sera respectée. Quant à l'habitat du cerf de Virginie, la planification prend en compte l'avis de la Direction de l'aménagement de la faune du MELCCFP pour réaliser un aménagement permettant de maintenir la qualité de l'habitat.
Infrastructure	Villégiateurs	Plusieurs villégiateurs ont transmis leurs préoccupations sur l'option de chemin qui est envisagé pour la récolte d'un chantier.	Les préoccupations liées à la réalisation des travaux et à la planification des chemins sont de nature opérationnelle. Les demandes ont donc été transmises aux BGA concernés, qui veilleront à réaliser le suivi nécessaire auprès des représentants.

UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 083-51

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
-------	--	-----------------------	---------------

Paysage	Représentant d'une MRC	Il est demandé de vérifier auprès des municipalités concernées si une harmonisation est requise dans des secteurs de récolte situés à proximité de trois lacs identifiés dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC.	Les municipalités ont été contactées, et elles n'ont pas émis de préoccupation.
Sécurité	Représentant d'une compagnie minière	Un secteur de récolte est situé à proximité d'un parc à résidus et d'opérations minières, ce qui peut compromettre la sécurité.	Un bloc de récolte à proximité des opérations minière a été retiré.
Demande d'information	Représentant d'une compagnie minière	La minière demande à être informée si des travaux d'entretien d'un pont sont réalisés.	Advenant la planification de travaux sur ce pont, la minière sera informée.
Période de réalisation des travaux	Représentant d'un territoire faunique structuré	Il est demandé que les travaux commerciaux et non commerciaux soient suspendus pendant la première semaine de chasse à l'original à la carabine pour ne pas nuire à l'expérience et à la quiétude des adeptes de chasse en forêt.	Dans la mesure du possible, les travaux non commerciaux s'effectueront en dehors de la période ciblée pour la chasse à l'original. Le BGA responsable de la réalisation des travaux commerciaux a été informé de la demande, et il informera le représentant du TFS avant le début des travaux.
Paysage	Représentant d'un territoire faunique structuré	Il est demandé qu'aucune coupe ne soit visible d'un belvédère.	La planification détaillée sera transmise au demandeur, et des échanges supplémentaires auront lieu si elle ne répond pas à la préoccupation.
Infrastructure	Chasseur	Le demandeur veut s'assurer que la fermeture de chemins ne l'empêche pas de se rendre à son abri sommaire.	Les fermetures de chemins dans ce secteur n'affecteront pas les accès utilisés par le demandeur.
Général	Représentant d'une municipalité	Une municipalité a transmis un mémoire présentant divers enjeux et préoccupations portant, entre autres, sur les sujets suivants : - Encadrement visuel et qualité du paysage; - Nuisance sonore; - Certains chantiers situés à proximité de résidences;	Une communication a été transmise à la municipalité afin de proposer des mesures de mitigation aux commentaires transmis, telles que des retraits de blocs de récolte et la mise en place de lisières pour diminuer l'impact sonore et visuel. Les propositions des mesures ont été jugées satisfaisantes par la municipalité.

		- Qualité de l'information cartographique présentée dans le PAFIO.	
--	--	--	--

UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 084-51 ET 084-62

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Infrastructure	Chasseur	Le demandeur souhaite obtenir des renseignements sur les infrastructures prévues à proximité de son camp.	Une communication a été transmise au demandeur afin de lui préciser les travaux prévus ainsi que leur période de réalisation potentielle.
Paysage	Représentant d'un club de motoneige	Un club de motoneige est préoccupé par la coupe d'arbres en bordure du sentier qui peut affecter le paysage ainsi que la sécurité des usagers et usagères en raison de la création de lames de neige.	Les préoccupations du club ont été traitées lors d'une rencontre dans laquelle il a été convenu de maintenir certaines lisières boisées pour diminuer les répercussions sur la sécurité des usagers et usagères et maintenir une qualité visuelle.
Paysage	Représentant d'une MRC	Il est demandé de vérifier auprès de la municipalité concernée si une harmonisation est requise dans un secteur de récolte situé à moins de 200 m d'un lac identifié dans le schéma d'aménagement et de développement.	En raison du potentiel de développement de villégiature en bordure du lac, le bloc de récolte se situant dans la zone tampon de 200 m autour du lac identifié dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC a été reporté.
Calendrier des opérations	Chasseur	Le demandeur souhaite connaître le calendrier des travaux qui seront réalisés sur un chemin dans un secteur d'intérêt.	Le demandeur a été informé du calendrier des opérations.
Infrastructure	Chasseur	Le demandeur souhaite obtenir des renseignements concernant les infrastructures planifiées et le calendrier des opérations dans un secteur d'intérêt.	Les préoccupations liées à la réalisation des travaux et à la planification des chemins sont de nature opérationnelle. La demande a donc été transmise aux BGA concernés, et une rencontre a été organisée avec le demandeur afin de répondre à ses questions.
Infrastructure et protection de sites d'intérêt	Chasseur	Les adeptes de chasse d'un regroupement sont préoccupés par la planification des chemins à proximité de leurs abris sommaires. Ils souhaitent	Les préoccupations liées à la réalisation des travaux et à la planification des chemins sont de nature opérationnelle. Les demandes des différents clubs ont donc été transmises aux BGA concernés, qui veilleront à réaliser le suivi

		aussi avoir plus d'information sur la planification des blocs de récolte et sur la saison d'opération visée.	nécessaire auprès des représentants. Une rencontre sera planifiée avec les demandeurs après des validations sur le terrain.
Habitat faunique	Piégeur	Le piégeur souhaite connaître les interventions prévues dans son terrain de piégeage.	Il a été convenu avec le piégeur de reporter certains blocs de récolte pour réduire les conséquences sur la qualité de l'habitat de la martre.

UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 086-51

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Infrastructure	Chasseur	Un détenteur de bail d'abri sommaire souhaite savoir si les chemins d'accès à un secteur de récolte seront gravelés. Il demande si une autre solution peut être envisagée pour éviter de graver le chemin qui passe près de son abri sommaire.	Le demandeur a été informé que la classe de chemin demeure à déterminer. Cette dernière sera établie en fonction des conditions de terrain, des volumes à transporter ainsi que des besoins pour la remise en production des superficies récoltées. Le demandeur sera informé de la classe de chemin lorsqu'elle sera déterminée.
Infrastructure	Chasseur	Un détenteur de bail d'abri sommaire demande si les mesures d'harmonisation convenues seront respectées puisque la carte de consultation ne semble pas le refléter.	Une communication a été transmise au demandeur afin de lui confirmer que les mesures convenues précédemment seront respectées. La carte de consultation présente plusieurs possibilités de chemins, mais ce ne sont pas tous les accès consultés qui seront réalisés ou utilisés.

Conclusion

La présente consultation publique a permis à la population et aux organismes de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les préoccupations et les commentaires exprimés lors de la consultation publique ont permis à la Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue d'intégrer des éléments soumis par le public dans la planification forestière.

La Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue tient à remercier toutes les personnes qui ont collaboré à l'élaboration des PAFIO et à l'intégration de mesures d'harmonisation ainsi que celles qui ont participé à la consultation publique. Pour consulter les différents documents de planification forestière pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, visitez le site Web du Ministère à l'adresse suivante : [Aménagement forestier en Abitibi-Témiscamingue | Gouvernement du Québec](#).

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 3 : Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Site Web	Média et grand public	Annonce officielle	1 publication sur quebec.ca	26 janvier 2026
		Communiqué de presse au grand public transmis aux journalistes et aux salles de presse régionales	1 publication	26 janvier 2026
Courriel	Citoyens et citoyennes voulant être tenus informés	Liste des citoyens et citoyennes ayant manifesté leur intérêt à être informés des consultations publiques	260 citoyens	16 janvier 2026
Avis public	Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les unités d'aménagement	2 parutions dans le journal <i>Le Reflet témiscamien</i>	20 janvier 2026 27 janvier 2026
			2 parutions dans le journal <i>Le citoyen, Rouyn-Noranda et Abitibi-Ouest</i>	20 janvier 2026 27 janvier 2026
			2 parutions dans le journal <i>Le citoyen, Vallée-de-l'Or et l'Harricana</i>	20 janvier 2026 27 janvier 2026
Réseau social	Personnes abonnées de la page Facebook du Ministère	Page publique gérée par le Ministère	2 publications	26 janvier 2026 9 février 2026
	Personnes abonnées de la page LinkedIn du Ministère	Page publique gérée par le Ministère	2 publications	26 janvier 2026 9 février 2026
Séance d'information	Grand public	Séance d'information virtuelle (Teams)	47 participants	28 janvier 2026

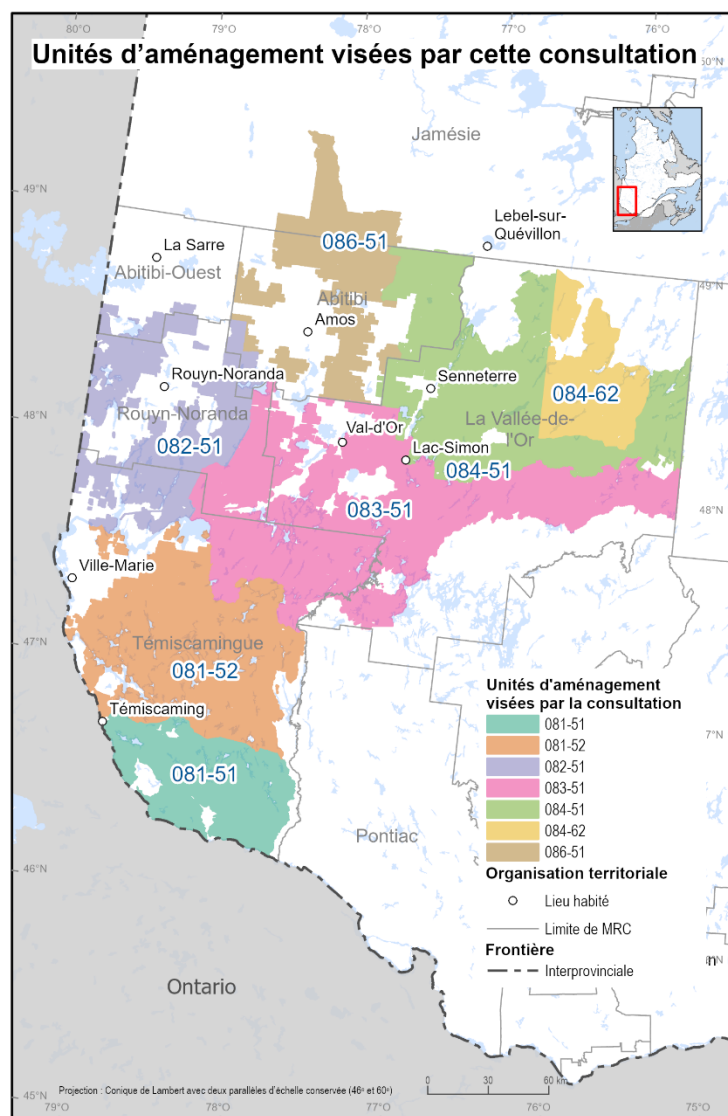
AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE – ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE Du 26 janvier au 19 février 2026

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) sur le territoire public de la région.

Ces PAFIO présentent les secteurs d'intervention potentiels où sont planifiés des travaux tels que la récolte de bois, le reboisement, des éclaircies, la préparation de terrain, la construction et la réfection de chemins multiusages dans les unités d'aménagement 081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51.



Pour consulter les plans et transmettre vos commentaires : [Québec.ca/consultations-forêt-abitibi-témiscamingue](https://quebec.ca/consultations-forêt-abitibi-témiscamingue)



Vous avez jusqu'au 19 février 2026 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.

Séance d'information virtuelle

Les spécialistes du Ministère tiendront une séance d'information virtuelle où seront précisés les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes conclura l'activité.

La séance aura lieu le mercredi 28 janvier 2026 de 18 h à 19 h 30.

Pour y assister, veuillez vous inscrire au plus tard la veille de la séance d'information, à 23 h 59, par courriel : abitibi-temiscamingue.foret@mrnf.gouv.qc.ca. Des instructions et un lien Internet seront transmis par courriel aux personnes inscrites pour qu'elles puissent participer à la rencontre.

Pour plus d'informations

Les spécialistes sont également disponibles, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Par courriel : abitibi-temiscamingue.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Unité de gestion du Témiscamingue

75, rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1J2
Téléphone : 819 629-6494

Unité de gestion de Rouyn-Noranda

70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388

Unité de gestion de Val-d'Or

420, boulevard Lamaque
Val-d'Or (Québec) J9P 3L4
Téléphone : 819 354-4611

Unité de gestion de la Mégiscane

250, 14^e Avenue Est
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Téléphone : 819 737-2350

Unité de gestion de l'Harricana-Sud

1122, route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion du Lac-Abitibi

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

En collaboration avec la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or (TLGIRT), des activités d'information ont été réalisées le 28 janvier 2026 pour présenter aux gens du public la carte interactive et le processus de la consultation publique ainsi que pour les informer de la façon de formuler des commentaires.

